

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 41 (1905)

**Heft:** 3

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

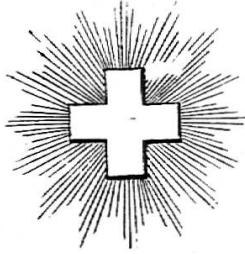
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XLI<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 3.



LAUSANNE

21 janvier 1903.

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *La gymnastique au village.* — *Chronique scolaire : Jura bernois, Neuchâtel, Vaud, Courses scolaires.* — *Revue de la Suisse allemande.* — *Correspondance.* — PARTIE PRATIQUE : *Grammaire critique : Les accents.* — *Dictées.* — *Récitation.* — *Vocabulaire.* — *Arithmétique.* — *Comptabilité : Frais généraux et façon.* — *Gymnastique suédoise.* — *Une explication.* — *Errata.*

## LA GYMNASTIQUE AU VILLAGE

Quand un instituteur parle à un campagnard de l'utilité de la gymnastique, il s'attire presque invariablement cette réponse : « Heu ! la gymnastique... nos enfants en font assez à la maison ou aux champs ! » Si l'on en juge par les résultats, cette gymnastique-là ne vaut pas le diable : nos petits paysans, en effet, sont lourds et patauds et n'ont rien de la légèreté ni de la grâce qu'on est en droit d'attendre de la jeunesse.

Comment se fait-il que nos cultivateurs, qui prissent si haut la beauté chez les animaux qu'ils élèvent, qui sont fiers d'un cheval élégant et tirent gloire d'un porc gras à point, voient sans déplaisir leurs fils courbés avant l'âge, écrasés ou déjetés par des travaux souvent au-dessus de leurs forces ? Pourquoi ne veulent-ils pas comprendre qu'une gymnastique bien entendue ferait de leurs enfants des hommes forts et agiles, et que, nulle part plus qu'aux champs, l'agilité et la vigueur ne sont nécessaires ?...

Pour moi, je pense que nos autorités fédérales et cantonales ont raison de demander que l'enseignement de la gymnastique dans les écoles rurales soit donné d'une façon plus régulière et plus méthodique qu'il ne l'a été jusqu'ici. Mais c'est là précisément que commencent les difficultés. Les installations font défaut. Il y a bien, ici et là, dans nos villages, une remise où le régent conduit ses élèves, en temps de pluie, pour leur faire exécuter des demi-tours et des levers de jambe, — l'exiguïté du local interdisant leurs mouvements « ambulatoires » — mais la plupart des maîtres

ne disposent d'aucun local : les communes ont bien autre chose à faire que d'édifier des halles spacieuses où les gamins puissent s'ébattre à l'abri des intempéries ! C'est bon pour les villes...

Quand j'aurai l'honneur d'occuper une place sur les banquettes du char de l'Etat, mon premier soin sera d'aviser aux moyens de faire construire dans chaque localité un local de gymnastique. Je ne laisserai en tout cas édifier aucun bâtiment d'école sans qu'il y soit prévu une salle et des installations permettant l'enseignement suivi de cette partie du programme.

Vous me direz qu'une halle n'est pas indispensable, que rien ne vaut la gymnastique au grand air, qu'on peut d'ailleurs installer des engins n'importe où, dans le préau du collège, dans un coin de pré communal, etc...

Je pensais ainsi naguère. Frais sorti d'un cours de gymnastique, cours obligatoire, et suivi d'ailleurs avec plaisir, je brûlais d'enseigner ce qu'on m'avait appris. Dès la rentrée générale de novembre, deux fois par semaine, tandis que mes élèves filles étaient occupées à leurs travaux de couture, je conduisais mes vingt-cinq garçons sur la place d'exercice, à dix minutes du village. C'était une petite plate-forme gazonnée, plantée de platanes et de tilleuls, et d'où la vue s'étendait au loin sur le plateau vaudois et les Alpes savoisiennes... quand le temps était clair, ce qui à cette époque de l'année, n'arrivait pas souvent. Là, nous travaillions consciencieusement, suivant les directions du « Manuel fédéral », au grand air, en pleins champs, en face des Alpes toutes blanches. Nous rentrions à quatre heures, au pas cadencé, portant fièrement sur l'épaule nos cannes de noisetier, qui remplaçaient les tubes enflammés dont parle quelque part Chateaubriand. C'était superbe.

« Le village, pour voir, était à la fenêtre »,  
des larmes patriotiques brillaient dans les yeux des mamans. J'étais grave comme un lieutenant russe conduisant son peloton à travers les bourgades de la Mandchourie, et mes jeunes conscrits, dès les premières maisons, frappaient du pied le sol gelé, pour faire croire au passage d'une armée...

Cela alla ainsi pendant quelques semaines, tant que novembre, bon enfant, permettait les sorties. Mais il fallait bien rester en classe quand l'Hiver entrait en scène « pour de bon », jetant à travers nos programmes ses bourrasques et ses monceaux de neige.

Dans ces conditions, il n'est pas possible de donner, en hiver, un enseignement fructueux, faute de régularité et d'entraînement. (L'été n'est guère plus favorable, les élèves au-dessus de douze ans étant libérés des écoles ou à peu près...)

Une salle de gymnastique rendrait donc de précieux services. C'est en hiver, alors que les journées sont remplies par les leçons, et le travail intellectuel plus considérable, que la gymnastique apportera une agréable diversion et a surtout sa raison d'être à la campagne. Pour ce qui est des engins en plein air, le moins qu'on a pu en dire est le mieux. Si vous passez dans les campagnes vaudoises, vous verrez, ici et là, ordinairement dans le voisinage de la maison d'école, de lamentables restes d'engins de gymnastique, qui n'ont résisté que peu d'années aux injures réunies du temps et de l'humidité : poutre de reek déjetée et branlante, gigantesque gibet noirci et vermoulu ayant naguère servi d'engin à grimper, poutre d'appui qu'il faudrait étayer elle-même, parallèles qui ne le sont plus... Ces restes, mélancoliques comme des ruines du moyen âge, — moins la poésie — sont sans doute très propres à inspirer d'utiles méditations sur la fragilité des choses humaines, mais ils n'ont rien de rassurant pour la sécurité de nos petits gymnastes.

Ce défaut d'installations n'est pas fait pour relever l'enseignement d'une branche importante de nos programmes scolaires, enseignement fort mal donné jusqu'ici dans un grand nombre de classes rurales. Demandez plutôt aux maîtres en fonctions depuis vingt ans et plus. On n'imagine pas combien il est facile — quand vient l'âge — de ne pas donner de leçons de gym !

Que les communes consentent donc à s'imposer quelques sacrifices, et nos jeunes gens, à 19 ans, se présenteront avec avantage devant les commissions de recrutement.

A. ROULIER.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**JURA BERNOIS.** — **Courtelary.** — Le Synode libre du district de Courtelary a eu son assemblée ordinaire le 17 décembre écoulé. Les membres du corps enseignant qui avaient répondu en grand nombre à l'appel du Comité, ont eu la faveur d'entendre une étude intéressante sur l'enseignement de la langue allemande, présentée par Mlle J. Schneckenbourger, maîtresse secondaire à St-Imier. Mlle S. a exposé avec clarté et concision les principes de la méthode par concentration préconisée par M. le Dr Hans Schacht. Elle recommande comme auxiliaire pour cet enseignement l'emploi des cahiers illustrés de C. Egli à Zurich ou les collections de Leutemann. Dans une excellente leçon pratique donnée à de jeunes élèves, elle a passé en revue certaines portions assez difficiles du programme, pour mettre en évidence une marche à suivre rationnelle et en conformité de vues avec les principes à la base de sa méthode. Au cours de cette leçon, Mlle S. s'est heurtée, comme à dessein, à plus d'un écueil en se jouant des difficultés, précisément pour faire valoir l'excellence des moyens qui, en un temps relativement court, permettent de familiariser les élèves avec les éléments d'une langue étran-

gère. Aussi notre obligeante collègue a été chaleureusement félicitée par M. A. Gylam, Inspecteur à Corgémont, qui a témoigné le désir de voir son travail publié in-extenso dans l'*Educateur*. Comme la leçon pratique avait un intérêt direct pour beaucoup d'instituteurs qui enseignent la langue allemande dans les classes supérieures des écoles primaires, le président de l'assemblée synodale, M. Ed. Chochard, instituteur à Sonvilier, a remercié Mlle S. au nom de cette dernière, et des maîtres d'allemand qui ont pu mettre à profit de judicieux conseils et de précieuses directions pour assurer le succès de leur enseignement.

En saisissant encore l'occasion qui nous est offerte de réitérer les meilleurs remerciements à notre aimable et distinguée collègue, d'autre part, nous regrettons que, par modestie d'auteur, elle n'ait pas consenti à la publication du rapport complet, car nous devons nous borner aux thèses suivantes qui résument l'ensemble, mais n'en donnent qu'un pâle reflet :

1<sup>o</sup> Rendre l'enseignement aussi intuitif que possible en se servant à cet effet de tableaux et de manuels illustrés.

2<sup>o</sup> Introduire dès le commencement les exercices de conversation. Comme la conversation est impossible sans la connaissance des mots, le maître en fait apprendre un certain nombre qu'il lit d'abord et que les élèves répètent après lui à haute voix ; exiger une prononciation et un accent très corrects.

3<sup>o</sup> Conjuguer les verbes dans toutes les formes et les faire employer ensuite avec un attribut et un complément, puis dans des phrases avec des verbes actifs, neutres, etc.

4<sup>o</sup> Consacrer dès le début beaucoup de temps à la lecture et à la version.

5<sup>o</sup> Procéder par induction dans l'enseignement de la grammaire, c'est-à-dire présenter d'abord des exemples et ensuite expliquer la règle ; la règle une fois fixée, la soumettre à de si nombreux exercices que, peu à peu, on finisse par l'appliquer d'une manière instinctive. Il est à remarquer que, à mesure que l'on avance dans l'étude de l'allemand, les règles de détails sont saisies par l'usage et par un examen attentif des textes dans l'original.

6<sup>o</sup> Faire des traductions instantanées quand les élèves sont suffisamment avancés, puis lorsqu'ils ont traduit une histoire ou un récit qu'ils comprennent bien, le faire reproduire soit par écrit, soit oralement afin de leur faire acquérir plus d'aisance dans le langage.

Le maître ne pourra faire totalement abstraction du français dans les leçons, car, pour être bien compris, il y a des explications qu'il devra donner dans la langue maternelle ; mais il devra autant que possible parler l'allemand et exiger que les élèves répondent dans la même langue.

7<sup>o</sup> Faire apprendre par cœur des morceaux en prose et en vers, en ayant soin toutefois de les avoir préalablement expliqués et traduits ; c'est un excellent moyen d'habituer les enfants à la construction de la phrase allemande si différente de la nôtre.

Le Président du Synode libre du district de Courtelary :  
EDOUARD CHOCHARD.

\*\*\* **Synode du cercle de Porrentruy.** — Le corps enseignant d'Ajoie a été réuni samedi, 15 décembre dernier, pour discuter entre autres questions, l'augmentation du traitement par années de service, sur laquelle M. Barré a rapporté au nom de ses collègues, MM. Hofmeyer et Payat. Après avoir constaté que les salaires d'instituteurs ne sont pas encore en rapport avec les exigences

de la vie moderne et que les communes sont, en général, mal disposées pour une augmentation, l'honorable rapporteur propose le boycottage des places à minces traitements ou, à son défaut, le paiement intégral des instituteurs par l'Etat. M. Marchand, président, observe que la question a été contournée par les rapporteurs, qui ont oublié de parler des années de service, mais qui ont néanmoins présenté un bon mémoire sur la manière de s'organiser des instituteurs pour arriver à un salaire raisonnable.

La discussion qui s'engage sur cette question entre MM. Prêtre, Henry, Etienne, Villemin, Marchand et les rapporteurs aboutit à l'acceptation des conclusions du rapport avec changement des deux dernières. On estime qu'il faut établir une échelle dans l'augmentation périodique, qu'il faut arriver au paiement intégral du salaire par l'Etat et que, dès lors, une révision de la loi s'impose.

On a ensuite assisté à une leçon pratique de chant donnée par M. Chapuis, professeur, à des garçons de 5<sup>me</sup>, 6<sup>me</sup> et 7<sup>me</sup> année scolaire. Exercices de formation de la voix, exercices sur les intervalles, exercices rythmiques et mélodiques ont été exécutés avec méthode et succès, et doivent nécessairement amener les élèves à déchiffrer eux-mêmes une phrase musicale simple. Si le chant était enseigné ainsi dans toutes nos écoles, depuis le degré inférieur, les élèves qui quittent l'école seraient tous aptes à former d'excellentes recrues pour les sociétés de chant. Malheureusement, il est encore des classes dans lesquelles cette branche n'est pas enseignée ou l'est fort peu.

C'est le tour de M. Amveg de retenir notre attention par un rapport sur l'état de la bibliothèque ; il s'est acquitté de cette tâche avec le zèle et la conscience qu'il apporte dans tous ses travaux. Bon nombre d'instituteurs ont été étonnés d'apprendre les abus que quelques collègues emprunteurs ont commis dans la manipulation des livres. On a pris des mesures pour remettre tout en ordre et éviter les fuites.

Vient la nomination du Comité dont les fonctions sont expirées. M. Beucler, le dévoué secrétaire, n'accepte pas une réélection, pas plus que M. Métille, vice-président. Ils sont remplacés par MM. Terrier, à Montignez, et Musy, à Courtemanche ; ce dernier sera secrétaire. Les autres membres, avec M. Marchand, directeur, sont réélus à l'unanimité.

Sont nommés délégués, à Berne, MM. Beucler, Monnier, et M<sup>lle</sup> E. Colon.

Le prochain synode aura lieu en juin, à Chevenez.

On a oublié de rechercher de quelle manière il faut s'organiser pour arriver au but : avoir un idéal, c'est bien, étudier les moyens de le réaliser, c'est mieux.

Dans cette question du paiement intégral des salaires par l'Etat et de l'augmentation par années de service, il serait nécessaire de rechercher les voies à suivre pour arriver au port ; ne devrait-on pas le faire dans une prochaine séance ?

ARS. POUPOX.

**NEUCHATEL.** — † **César Gauchat.** — A peine la tombe de Eugène Martin s'est-elle refermée que la mort cruelle fauche de nouveau parmi les rangs du corps enseignant primaire neuchâtelois et enlève, dans la force de l'âge, César Gauchat, instituteur à Colombier.

Né le 8 janvier 1854, à Lignières, C. Gauchat était d'une robuste constitution, qui lui assura pendant de longues années une santé parfaite.

Tout faisait prévoir qu'il atteindrait les limites de l'extrême vieillesse, quand

un mal mystérieux l'arrêta brusquement dans son œuvre, et le cloua pendant près de trois ans sur un lit de douleurs.

Privé de la vue pendant deux ans environ, il supporta son épreuve avec courage et résignation, et, le dimanche 8 janvier, il s'éteignit doucement au milieu des siens.

César Gauchat a débuté aux Eplatures ; de là il fut appelé en 1875 à la tête de la 1<sup>re</sup> classe mixte de Cortaillod qu'il dirigea jusqu'en 1884, époque à laquelle la Commission scolaire de Colombier lui confia sa 1<sup>re</sup> classe primaire.

Grand travailleur, César Gauchat dépensa sa vie et ses forces sans compter ; il s'occupa activement d'œuvres de solidarité et de prévoyance dans son village.

Il dirigea pendant de longues années et avec un réel succès la société de chant (choeur d'hommes) de Colombier qui avait pour son directeur une sincère affection, mêlée d'estime et de respect.

César Gauchat n'est plus ; il dort son dernier sommeil dans le cimetière du village auquel il a sacrifié le meilleur de sa vie et de son cœur.

Il laisse après lui le souvenir d'un instituteur intelligent et dévoué, d'un citoyen laborieux et honnête, d'un père de famille profondément attaché à la fidèle compagne de sa vie, à ses chers enfants auxquels nous exprimons, au nom du Département de l'Instruction publique et en notre nom personnel, la sympathie la plus vraie et la plus sincère.

L. L.

**VAUD.** — **Dessin.** — Le Département de l'Instruction publique et des Cultes vient de nommer une commission chargée de l'élaboration d'une méthode pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires. Cette commission est composée comme suit : MM. Beausire, chef de service ; Henchoz, chef du bureau des fournitures scolaires ; R. Lugeon, maître de dessin ; Payer, maître de dessin, et A. Reymond, instituteur, à Morges.

**Courses scolaires.** — Le conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux a approuvé les bases d'un tarif pour sociétés et écoles, qui prévoit pour les écoles une réduction importante. Le minimum des voyageurs est fixé à 10. Il n'est pas prévu de dégression proportionnelle au nombre de voyageurs, mais deux classes d'âges.

La première classe comprend toutes les écoles dont les élèves n'ont pas plus de 12 ans au maximum ; ainsi que les élèves des écoles de pauvres, les orphelins, les asiles d'aveugles et de sourds-muets.

La deuxième classe comprendra les écoles dont les élèves seront âgés de plus de 12 ans ; ainsi que les écoles complémentaires, agricoles et industrielles, les écoles normales et pensionnats, les universités et académies, etc.

Les taxes pour les écoles seront calculées d'après les taxes arrondies pour sociétés de 121 à 180 participants. Elles se monteront pour la première classe au 50 % de ces taxes et, pour la deuxième classe, au 65 %. Pour les colonies de vacances et les personnes accompagnant les enfants, on comptera la moitié des taxes d'élèves, course simple, de la première classe d'âge.

#### REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Le demi-canton d'*Appenzell*, (Rhônes Extérieures) a distribué comme suit le montant de la subvention fédérale : Construction de maisons d'école : 14,902 fr ;

places et engins de gymnastique : 938 fr. ; gratuité des manuels et du matériel scolaire : 2109 fr. ; pour les enfants faibles d'esprit : 2350 fr. ; augmentation des pensions de retraite : 2450 fr. ; 50 % aux dépenses des communes pour la nourriture et l'habillement d'enfants pauvres ; le solde, environ 7000 fr. ; à la caisse de retraite des instituteurs.

Dans l'année scolaire 1903-04, les médecins des écoles de la ville de *Lucerne* ont examiné 590 enfants dont 119 ont été placés sous contrôle. 109 de ces enfants avaient les yeux plus ou moins malades, 31 souffraient des oreilles, 45 d'une déviation de la colonne vertébrale; 142 étaient vaccinés. 12 enfants sur 50 portent seuls les lunettes que les médecins avaient dû prescrire. Sur 100 enfants, il n'y en avait que 52 qui fréquentent les bains scolaires ; beaucoup de parents indiquaient comme cause de l'abstention la crainte de contracter des maladies contagieuses.

La Caisse des veuves et orphelins et le fonds de vieillesse des instituteurs *schwyzois* possèdent ensemble une fortune de 67,000 fr. qui ne rapportent pas assez pour permettre de payer des pensions convenables. Aussi les instituteurs ont-ils décidé de transformer ces deux institutions en Caisse de retraite. Il est vrai qu'une partie de la subvention fédérale est distribuée aux maîtres primaires sous forme d'augmentations du traitement pour années de services. Mais les maîtres secondaires ne touchent rien. Ceux-ci ont donc demandé une légère augmentation, payable par les finances cantonales et qui n'entraînerait qu'une dépense de 1200 fr. par an. Malgré le chiffre très peu élevé de cette nouvelle dépense, le Conseil d'Etat propose le rejet de la pétition. C'est au Grand Conseil à prendre une décision. Espérons qu'elle sera favorable aux vœux si légitimes des collègues de Schwyz.

Les Cours organisés, pendant l'hiver 1903-04, par la *Société bâloise des travaux manuels* ont été suivis par 1476 élèves des écoles secondaire et réale et du gymnase. Ils étaient répartis en 73 classes, travaillant sous la direction de 55 maîtres. L'Etat refuse toujours de reprendre les cours à ses frais, mais il donne un subside annuel de 2000 fr. Jusqu'ici, ils étaient gratuits ; mais pour faire face aux dépenses grandissantes, la Société se voit obligée de demander, à partir de cet hiver, une finance de 3 fr., sans cependant vouloir renvoyer les enfants dont les parents ne pourraient pas payer la modeste contribution. Y.

\*\*\* Les journaux scolaires de la Suisse allemande enregistrent avec chagrin la mort de M. G. Zehnder, recteur des écoles d'Olten, pédagogue estimé, décédé à l'âge de 62 ans, vers la fin de l'année dernière.

---

#### Correspondance.

Monsieur le Rédacteur,

Voulez-vous me permettre de dire que j'ai été heureux de lire dans le dernier numéro de l'*Educateur* qu'une « Société des anciens élèves de l'Ecole normale » ou des « Anciens normaliens » s'était constituée. Toutefois, l'art. 2 de ses statuts me rend perplexe :

« Peuvent en faire partie tous les élèves de l'Ecole, instituteurs ou non, qui ont trente ans d'enseignement ou d'obtention du brevet, soit âgés de 50 ans au moins. »

Je ne sais pas si mon esprit est mal fait, mais il me paraît que voilà de singulières conditions. Non-seulement il faut être âgé de 50 ans au moins, il est nécessaire encore de compter « trente ans d'enseignement ou d'obtention du brevet ».

Il serait intéressant de savoir les mobiles qui ont dicté une rédaction si restrictive. Pourquoi opérer une sélection parmi les anciens élèves de l'Ecole normale, et faire abstraction des jeunes (?), jeunes bien relativement, puisqu'ils peuvent avoir  $49 \frac{1}{2}$  ans, et même un petit peu plus. Notez qu'il peut y avoir des camarades de moins de 50 ans d'âge, mais de plus de 30 ans d'enseignement, ou même qui ont quitté l'établissement cantonal avant d'avoir accompli les quatre années scolaires.

On objectera que les statuts ne seront pas interprétés à la lettre. Alors, ce sera ouvrir la porte à l'arbitraire, susciter des froissements, etc., etc.

Ne serait-il pas plus simple et plus équitable de procéder comme les associations similaires des « anciens élèves de l'Ecole industrielle et du Collège cantonal », où l'on ne craint pas le coudoienement avec les « types » de toutes les « volées », abstraction faite de la question de savoir si tel ou tel est ingénieur, pasteur, cuisinier, rentier, marin, homme d'état ou artiste dramatique, depuis telle date plutôt que depuis telle autre ?

Nous ne saurions douter que l'association des « anciens » pédagogues qui ont banqueté ensemble le 30 décembre écoulé ne soit animée des meilleurs sentiments à l'égard des cadets, mais son titre pourrait induire en erreur ceux qui ne connaissent pas ses statuts. Il serait plutôt préférable, à tous les points de vue, d'élargir les cadres. Le groupe n'aurait plus le caractère d'une caste ni les allures de je ne sais quel conseil d'archontes, disaient les grincheux, — il s'en trouve beaucoup parmi les « jeunes ». Les « vieux » les « éduqueraient » volontiers, et aux réunions statutaires ou autres, les affinités électives se manifesterait tout aussi bien. Il y aurait la séance des « vieux », celle des « jeunes », puis l'assemblée générale, où se fusionneraient tous les éléments, jeunes et vieux ! X.

---

**Amis du jeune homme.** — On nous prie de reproduire la circulaire suivante : « La Société des Amis du jeune homme se permet d'adresser un appel collectif à MM. les instituteurs et à MM. les professeurs de la Suisse romande.

» C'est en 1902 et à Zurich que la Conférence des Sociétés d'éducation de la Suisse a décidé de patronner la jeunesse masculine, spécialement au moment critique où, libérée des écoles, elle fait son entrée dans le monde.

» Il s'agit de procurer aux jeunes gens qui quittent leur famille un appui analogue à celui que, depuis nombre d'années, les Amies de la jeune fille savent si bien donner à la jeunesse féminine. Par exemple, on cherchera à fournir des renseignements gratuits sur les places offertes, et à procurer une vie de famille à ceux qui en sont privés ; le jeune homme recevrait une ou plusieurs adresses d'hommes disposés à lui prêter aide et conseil, et ce serait une bénédiction pour lui d'avoir un « ami » qui s'intéresse à son avenir.

» La collaboration des maîtres d'école nous serait très précieuse ; ceux qui voudraient nous autoriser à imprimer leur nom dans la seconde édition de notre liste sont priés de s'annoncer par carte (ou imprimé) à M. le pasteur Ernest Morel, à Neuchâtel ; à M. le pasteur Müller, aux Pâquis, Genève ; ou à M. le pasteur Vetter, à Yvonand. »

## PARTIE PRATIQUE

---

### GRAMMAIRE CRITIQUE

#### Les accents.

Lorsque l'accent fut introduit pour la première fois dans l'imprimerie, par Geofroy Tory (1529), sous la forme de l'accent aigu, il était destiné uniquement à distinguer l'*e* tonique de l'*e* atone (*livré* et *livre*). La distinction de l'*e* fermé (*é*) et de l'*e* ouvert (*è*) n'était pas encore marquée. C'est en 1664 que P. Corneille proposa l'accent grave pour désigner le son ouvert de l'*e*, mais l'accent grave a deux emplois : il marque le son ouvert de l'*e*, et de plus prend place sur quelques prépositions ou adverbes : *à, là, déjà, où*. Dans *à, là, où*, il sert à distinguer à préposition d'*a* verbe, *là* adverbe de *la* article féminin, *ou* adverbe d'*ou* conjonction ; dans *déjà* on ne voit pas quelle peut être son utilité.

L'accent circonflexe a été imaginé pour marquer la suppression d'une voyelle (*âge, bâiller, dû, assidûment*, anciennement *aage, baailler, deü, assiduëment*), ou d'une consonne (*arrêt, forêt, être, êtes, maître*, anciennement *arrest, forest, estre, estes, maistre*) ; mais comme la syllabe où cette suppression avait eu lieu conservait la prononciation longue, on en est arrivé à considérer le circonflexe comme un signe propre à marquer la longueur ou le timbre de la voyelle. Par exemple, il indique le son fermé de l'*a* ou de l'*o* dans *théâtre, cône, dôme*, où aucune suppression n'a eu lieu. Dans notre orthographe actuelle, l'emploi du circonflexe, soit dans sa signification première (suppression d'une lettre), soit comme signe de prononciation, est des plus irréguliers. Depuis la sixième édition du Dictionnaire de l'Académie, on écrit sans accent, *chute, joute, otage* (autrefois *cheute, jouste, ostage*), mais on écrit encore *dû, assidûment, voûte*, et l'Académie hésite entre *dévoûment* et *dévouement*, *crucifiement* et *crucifîement*, etc., etc.

(Extrait du rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique de France, par M. Paul Meyer, président de la Commission chargée d'étudier les simplifications à apporter à l'orthographe.)

---

### DICTÉES

#### Degré supérieur.

#### Le télescope.

C'est à l'optique que nous devons cet instrument qui, dès son origine, a fait faire les plus grandes découvertes dans le domaine de l'astronomie ; les savants les plus illustres ont cherché à le perfectionner ; des hommes d'un esprit élevé et sérieux ont admiré cette création de l'intelligence humaine et montré qu'elle pouvait avoir aussi sa part même dans l'éducation religieuse de l'humanité. L'illustre docteur Chalmers<sup>4</sup> s'attachant à faire voir dans un de ses discours, que rien n'est trop grand pour la puissance de Dieu, ni trop petit pour sa providence, rapproche d'une manière aussi frappante que juste les leçons données par le télescope et par le microscope à l'homme qui réfléchit. « L'un, dit le célèbre prédica-

<sup>4</sup> Thomas Chalmers, théologien écossais, mort à Edimbourg en 1847. Il travailla, comme économiste, à l'organisation pratique de l'extinction du paupérisme.

teur, m'enseignait que ce vaste globe, avec tout le fardeau de ses habitants et toute l'étendue de ses contrées, n'est qu'un grain de sable dans le champ incomensurable de l'univers ; l'autre m'enseigne que chaque grain de sable peut être l'asile des tribus et des familles d'une population active. L'un m'a suggéré qu'au delà et au-dessus de tout ce qui est visible à l'homme, il peut y avoir des régions inconnues, qui étendent indéfiniment la sphère de la création et portent l'empreinte de la main du Tout-Puissant jusqu'aux parties les plus reculées de l'univers ; l'autre, qu'au dedans et au-dessous de tous ces petits objets que l'œil de l'homme a été rendu capable d'explorer par son moyen, il peut y avoir une région d'êtres invisibles, un théâtre de merveilles aussi nombreuses que celles que l'astronomie a étalées à nos regards. Par le télescope, on a découvert qu'aucun objet, quelque vaste qu'il soit, n'est au delà du pouvoir de la divinité ; par le microscope nous avons aussi découvert qu'aucun objet, quelque imperceptible qu'il soit à l'œil de l'homme, n'est au-dessous de sa condescendance et de son attention. Tout ce qui ajoute à la perfection de l'un de ces instruments étend les limites de ses domaines visibles ; par tout ce qui ajoute à la perfection de l'autre, nous voyons chacun de ces domaines plus rempli qu'auparavant des merveilles de sa main. »

H. RAPIN.

*Degré supérieur.*

**L'arbre.**

C'était, au centre, un arbre noyé d'une ombre si épaisse, qu'on ne pouvait en distinguer l'essence. Il avait une taille géante, un tronc qui respirait comme une poitrine, des branches qu'il étendait au loin, pareilles à des membres protecteurs. Il semblait bon, robuste, puissant, fécond ; il était le doyen du jardin, le père de la forêt, l'orgueil des herbes, l'amie du soleil qui se levait et se couchait chaque jour sur sa cime.

De sa voûte verte tombait toute la joie de la création : des odeurs de fleurs, des chants d'oiseaux, des gouttes de lumière, des réveils frais d'aurore, des tiédeurs endormies de crépuscule. Sa sève avait une telle force, qu'elle coulait de son écorce ; elle le baignait d'une buée de fécondation ; elle faisait de lui la virilité même de la terre. Et il suffisait à l'enchantedement de la clairière. Les autres arbres, autour de lui, bâtissaient le mur impénétrable qui l'isolait au fond d'un tabernacle de silence et de demi-jour ; il n'y avait là qu'une verdure, sans un coin de ciel, sans une échappée d'horizon, qu'une rotonde, drapée partout de la soie attendrie des feuilles, tendue à terre du velours satiné des mousses. On y entrait comme dans le cristal d'une source, au milieu d'une limpidité verdâtre, nappe d'argent assoupie sous un reflet de roseaux.

EMILE ZOLA.

VOCABULAIRE : (faire écrire les mots suivants et en donner l'explication).

L'essence, le doyen, l'aurore, le crépuscule, la buée, l'enchantedement, la clairière, le tabernacle, l'horizon, la rotonde, le velours, satiné, la limpidité, le cristal, assoupie, le reflet.

Faire écrire la dictée en mettant les verbes au présent de l'indicatif.

Faire écrire la dictée au pluriel.

Faire trouver : les substantifs, qualificatifs et pronoms.

Faire souligner : les sujets, les verbes et les compléments (directs et indirects).

Etude du préfixe *in* (pénétrable, impénétrable).

Faire trouver un certain nombre de mots ayant ce préfixe.

Familles des mots : feuille, fleur, terre.

PAUL CHAPUIS.

RÉCITATION  
*Degré inférieur.*

**L'étourdi.**

Ce petit garçon  
Toujours polisson  
S'amuse et bavarde.

Sans cesse distrait,  
Il n'est jamais prêt ;  
Toujours il s'attarde.

Il est paresseux  
Et très peu soigneux  
Quand il fait sa tâche.

Voyez son cahier :  
Tout ce beau papier  
Est couvert de taches.

Aussi ses parents  
Sont bien mécontents :  
Oui, surtout son père !

Pensez ! Quel enfant !  
Ce petit méchant  
Fait pleurer sa mère !

**L'étourdie.**

La petite fille  
Qui toujours babille  
Se fera punir.

Sa langue indocile,  
Jamais immobile,  
Ne peut se tenir.

Comme elle bavarde,  
Comme elle s'attarde  
A faire un devoir !

Aussi la maîtresse  
La reprend sans cesse,  
Du matin au soir !

Ah ! qu'on a de peine  
Afin qu'elle apprenne  
A se corriger !

Que deviendra-t-elle,  
Cette enfant rebelle ?  
— On n'ose y songer !

Mme CHALIÈRE.

**Vocabulaire.**

I. QUALITÉS OPPOSÉES

1. Recherches laborieuses — faciles. — 2. Acte méritoire — blâmable. —
3. Papier timbré — libre. — 4. Chose passagère — durable. — 5. Ami perfide — loyal. — 6. Caractère sombre — gai. — 7. Air soucieux — rassuré. — 8. Evénement sinistre — heureux. — 9. Fruit tardif — hâtif. — 10. Chair coriace — tendre. — 11. Travail aisé — pénible. — 12. Vin naturel — artificiel. —
13. Eau trouble — limpide. — 14. Oiseau migrateur — sédentaire. — 15. Cause futile — sérieuse. — 16. Pays opprimé — libre. — 17. Etat monarchique — républicain. — 18. Fausse crainte — fondée. — 19. Rôle modeste — important. — 20. Prairie riante — triste. — 21. Chemin détourné — direct. — 22. Santé florissante — délabrée. — 23. Paroles sèches — affectueuses. — 24. Voix harmonieuse — discordante. — 25. Son aigu — grave. — 26. Cheval docile — fougueux. — 27. Teint brillant — hâlé. — 28. Ecorce raboteuse — unie. —
29. Bois vert — mort. — 30. Langue particulière — universelle. — 31. Train express — ordinaire. — 32. Pièce authentique — contestable. — 33. Joie factice — réelle. — 34. Circonstance aggravante — atténuante. — 35. Travail individuel — collectif. — 36. Chose éventuelle — certaine. — 37. Journal officiel — indépendant. — 38. Pouvoir temporaire — définitif. — 39. Bonheur éphémère — durable. — 40. Remède insignifiant — efficace. — 41. Action avantageuse — préjudiciable. — 42. Fer acéré — émoussé. — 43. Laine brute — façonnée. —
44. Sucre brut — raffiné. — 45. Cheveux postiches — naturels. — 46. Pompe

aspirante — foulante. — 47. Arbre vigoureux — rabougrir. — 48. Juge inexorable — indulgent. — 49. Connaissances superficielles — profondes. — 50. Mesure transitoire — permanente. — 51. Plante indigène — exotique. — 52. Journal périodique — quotidien.

II. ACTIONS OPPOSÉES

1. Appauvrir un terrain — féconder. — 2. Fortifier le corps — affaiblir. —
3. Emprunter de l'argent — prêter. — 4. Hisser pavillon — baisser. — 5. Exaucer une prière — rejeter. — 6. Affermir une maison — ébranler. — 7. Abréger un discours — prolonger. — 8. Prendre l'offensive — se tenir sur la défensive. —
9. Renforcer la voix — adoucir. — 10. Prodiger ses biens — ménager. —
11. Interdire une sortie — permettre. — 12. Augmenter le mérite — amoindrir. —
13. Enfermer un prisonnier — relâcher. — 14. Brouiller deux voisins — réconcilier. — 15. Mépriser une personne — respecter. — 16. Précéder le roi — suivre.

III. EXPRESSIONS À RENDRE PAR LEURS CONTRAIRES

1. Avoir le superflu — manquer du nécessaire. — 2. Combler d'éloges — accabler de reproches. — 3. Se souvenir des bienfaits — oublier les injures. — 4. Fuir le querelleur — rechercher le pacifique. — 5. Entretenir le corps — négliger l'âme (l'esprit). — 6. Gagner la confiance — inspirer de la défiance.

L. BOUQUET.

ARITHMÉTIQUE

*Degré supérieur.*

Une personne place à intérêts simples :

1<sup>o</sup> les  $\frac{3}{4}$  de son capital à 3 % l'an.

2<sup>o</sup> le reste à 5 % l'an.

Quatre ans et deux mois après ce double placement, on lui paie la totalité des intérêts de la façon suivante : les 0,9 de la valeur de ces intérêts en monnaie d'or et l'autre dixième en monnaie d'argent. La somme ainsi perçue pèse 42 875 grammes. On demande : 1<sup>o</sup> le total des intérêts ; 2<sup>o</sup> le montant du capital.

*Solution.* — Sur 10 f. d'intérêts, 9 f. ont été payés en monnaie d'or et 1 f. en monnaie d'argent. Poids de 9 f. en or :

$$\frac{1 \text{ gr.} \times 9}{3,1} = \frac{90 \text{ gr.}}{31}$$

Poids de 1 f. en argent : 5 gr. Poids total de 10 f. d'intérêts :

$$\frac{90 \text{ gr.}}{31} + 5 \text{ gr.} = \frac{90 \text{ gr.} + 155 \text{ gr.}}{31} = \frac{245 \text{ gr.}}{31}$$

Total des intérêts :

$$10 \text{ f.} \times 2875 : \frac{245}{31} = \frac{10 \text{ f.} \times 2875 \times 31}{245} = \frac{10 \text{ f.} \times 575 \text{ f.} \times 31}{49} = 3637 \text{ f. } 75.^1$$

Sur 400 f., 300 f. ont été placés à 3 % et 100 f. à 5 %. Intérêts d'un an pour 400 f. :

$$\frac{3 \text{ f.} \times 300}{100} + 5 \text{ f.} = 9 \text{ f.} + 5 \text{ f.} = 14 \text{ fr.}$$

<sup>1</sup> Résultat invraisemblable, s'il s'agit de monnaies françaises.

Intérêts pour 4 ans et 2 mois ou 4 ans  $\frac{2}{12} = 4$  ans  $\frac{1}{6} = \frac{25}{6}$  d'année :

$$\frac{14 \text{ f.} \times 25}{6} = \frac{7 \text{ f.} \times 25}{3}.$$

Montant du capital :

$$400 \text{ f.} \times \frac{10 \times 575 \times 31}{49} : \frac{7 \times 25}{3} = \frac{4000 \text{ f.} \times 575 \times 31 \times 3}{49 \times 7 \times 25} = \frac{4000 \text{ f.} \times 23 \times 31 \times 3}{49 \times 7} = \\ 24\,944 \text{ f. } 60.$$

Vérification. — Intérêts des  $\frac{3}{4}$  de 24 944 f. 60 = 18 708 f. 45, à 3 %, pendant 4 ans et 2 mois =  $\frac{25}{6}$  d'année :

$$\frac{3 \text{ f.} \times 18\,708,45 \times 25}{100 \times 6} = 2\,338 \text{ f. } 55.$$

Intérêts du  $\frac{1}{4}$  de 24 944 f. 60, ou du  $\frac{1}{3}$  de 18 708 f. 45, à 5 % pendant  $\frac{25}{6}$  d'année :

$$\frac{5 \text{ f.} \times 18\,708,45 \times 25}{100 \times 6 \times 3} = 1\,299 \text{ f. } 20.$$

Total des intérêts :

$$2\,338 \text{ f. } 55 + 1\,299 \text{ f. } 20 = 3\,637 \text{ f. } 75.$$

Poids de 3 637 f. 75 :

$$\frac{1 \text{ gr.} \times 3\,637,75 \times 0,9}{3,4} + 5 \text{ gr.} \times 3\,637,75 \times 0,1 = 2\,875 \text{ gr. par excès à moins d'un centigramme près.}$$

(*Manuel général.*)

## GYMNASTIQUE SUÉDOISE

*Plan d'une leçon (d'après le docteur Ph. Tissié.)*

Les exercices se font en plein air ou dans un local dont les fenêtres seront ouvertes, ou aussi dans la classe. — Les élèves — les jeunes filles surtout — n'auront aucun vêtement : corset, ceinture, etc. gênant les mouvements à exécuter et se présenteront dans une tenue propre et convenable.

Avoir grand soin de faire exécuter les mouvements dans l'*ordre indiqué ci-dessous* pour qu'ils n'aillent pas à fin contraire du bien qu'on espère en retirer.

Ordre des mouvements :

I. Mise en place et mouvements d'ordre des élèves sortant de la classe et arrivant, en pleine liberté, dans la salle de gymnastique ou sur la pelouse (numérotation, classements).

II. Mouvements des bras (agissant sur la respiration).

III. Mouvements des jambes (agissant sur la circulation).

IV. Mouvements du tronc, partie postérieure (agissant sur le massif lombaire et dorsal et sur les muscles du tronc; mouvements favorisant l'action circulatoire, décongestifs ou congestifs suivant leur valeur).

V. Mouvements du tronc, partie antérieure (ayant une action congestive et agissant aussi sur le massif lombaire). — N. B. — Exécuter avec beaucoup de prudence les mouvements de tête qui peuvent facilement devenir congestifs. — Tous les mouvements des bras sont décongestifs.

VI. Mouvements du tronc, parties latérales droite et gauche et de torsion (agis-

sant sur les muscles des parties latérales du tronc; action congestive ou décongestive suivant la valeur du mouvement).

VII. Mouvements combinés et d'équilibre (agissant sur le corps en général, sur la respiration, la circulation et la digestion).

VIII. Mouvements du cœur et des poumons (agissant sur la respiration, la circulation et la digestion : course, saut, jeux, etc.).

IX. Mouvements de respiration pour calmer le cœur et les poumons (mouvements des bras, élévation sur la pointe des pieds, marche sur place, etc.).

X. Mouvements de départ et d'ordre des élèves rentrant en classe ou à leur place.

EXERCICES.

Il va de soi que ce tableau d'exercices, très limité, n'est qu'un guide destiné à aider les instituteurs peu au courant encore de la méthode suédoise. Pour quantité d'autres exercices et particulièrement pour ceux qui s'exécutent aux engins suédois : *espalier, banc, bome, cadre*, etc. nous renvoyons les maîtres qui s'intéressent à l'éducation physique à l'excellent « *Manuel de gymnastique suédoise à l'usage des écoles primaires* », traduit du suédois par « M. le docteur Jentzer » et « Mademoiselle Stina Beronius ».

*Remarques.* — 1<sup>o</sup> Apporter une grande attention à la position fondamentale (soit *debout, à genoux, assis, couché*, ou *suspendu par les mains au-dessus du sol*) qui maintient le corps immobile sur un point d'appui déterminé, parce que le changement le plus imperceptible dans cette position suffit pour altérer le travail des muscles mis en jeu et les empêcher de fonctionner rationnellement ; donc corriger la moindre attitude mauvaise. — 2<sup>o</sup> A chaque mouvement congestif doit succéder aussitôt un mouvement décongestif. — 3<sup>o</sup> Les flexions du torse et de la tête doivent être faites lentement, prudemment, sans brusquerie, pour éviter des congestions. — 4<sup>o</sup> Pour une leçon ne choisir qu'un ou deux exercices au plus dans chacun des numéros du tableau qui suit ; les choisir et les faire exécuter suivant l'ordre indiqué, — étudier progressivement ces exercices, ne passer à un exercice combiné et difficile que lorsque les exercices précédents ont été parfaitement compris et exécutés ; — adapter les exercices à l'âge et au développement physique, à la force des élèves.

I. *Mise en place, — position fondamentale debout, — fixe* : numérotation par 2 ou par 4 — alignements sur 2 ou 4 rangs, — marche sur place (mains hanches), quarts de tours, demi-tours, à droite, à gauche, — position ouverte des pieds (talons joints), — position écartée des pieds — élévation sur la pointe des pieds (pieds en position ouverte ou en position écartée) etc., etc.

II. *Mouvements des bras* : flexions, élévation et extension des bras en avant, de côté, en haut, — bras aux épaules, — mains à la nuque. — Combiner ces mouvements de bras qui peuvent se faire en position fondamentale debout pieds fermés ou pieds ouverts ou pieds écartés.

III. *Mouvements des jambes* : élévation sur la pointe des pieds — debout position pieds écartés ou position pieds ouverts, — jambes tendues en avant, alternativement gauche et droite, — jambes tendues en arrière, — jambes recourbées (crochet), — flexions des jambes : petite flexion, moyenne flexion, grande flexion, se faisant pieds ouverts (talons joints) ou pieds écartés. — Combiner ces mouvements des jambes avec des mouvements des bras.

IV. *Mouvements du tronc* (partie postérieure, hanche). Position debout (pieds

ouverts ou pieds écartés) : petite flexion en avant (salutation), flexion profonde en avant. Combiner ces flexions avec des mouvements de bras. (Dans les flexions, la tête reste dressée). — *Assis sur le banc, la chaise ou le pupitre d'école*, faire ces flexions, seules d'abord, puis les combiner avec des mouvements de bras.

V. *Tronc : partie antérieure* (hanche). — Position debout (pieds ouverts ou écartés) : faible courbe raidie en arrière (flexion arrière). Redressement. — Demi-courbe raidie en arrière. — Redressement. — Combiner ces flexions arrière avec des mouvements de bras ou des flexions de jambes.

Ces flexions arrière simples ou combinées, peuvent se faire, comme les précédentes, assis sur le banc, la chaise ou le pupitre d'école.

VI. *Tronc : Parties latérales* (nuque et massif dorsal). — Debout (position écartée ou pieds ouverts) : rotation (flexion) du tronc à droite, à gauche, alternativement droite et gauche. — Rotation du tronc avec les bras repliés et les mains à la nuque, à droite, à gauche, puis alternativement. — Demi-torsion du tronc à gauche, à droite, alternativement (tête : fixe). — Rotation de la tête à gauche, à droite, alternativement (tronc : fixe). — Flexion de la tête en avant, en arrière. — Combiner ces rotations, ces torsions avec des mouvements de bras ou de jambes. — Sur le banc d'école : *assis à cheval*, mains hanches : flexions de côté. — Assis sur le banc ou le pupitre : flexions de côté; rotations de la tête.

VII. *Mouvements combinés et d'équilibre, individuels ou collectifs*. — Tension des jambes en arrière et élévation des bras de côté. — Un genou à terre : jambe repliée avec point d'appui sur le sol, lancement des bras en avant. — Appui sur une jambe repliée, élévation arrière de l'autre jambe avec lancement des bras en haut. — Demi-flexion du corps en avant avec rotation à gauche et à droite alternativement. — Flexion des bras et extension en haut avec demi-flexion du corps en arrière. — Elévation sur la pointe des pieds et grande flexion des jambes. — Elévation sur la pointe des pieds, flexion des jambes, flexion latérale des bras et lancement des bras de côté, etc., etc.

VIII. *Mouvements agissant sur le cœur et les poumons par provocation à l'essoufflement* : course; saut (avec, pour l'élan, les bras tendus en arrière, le tronc vertical et, pour la chute, la flexion des jambes, bras le long du corps) jeux.

IX. *Mouvements respiratoires pour calmer l'essoufflement et les battements du cœur* : Position debout : mouvements des bras; (voir N° II).

X. *Mouvements d'ordre et retour en classe*. — Marche ordinaire, marche lente.

En terminant, disons qu'il est très bon de faire exécuter aux élèves quelques exercices respiratoires au cours d'une classe ou d'une étude, quand leur attention ne se prête plus au travail. Ces exercices qui ne doivent pas durer plus de cinq à huit minutes, comprendront des mouvements de bras, suivis de quelques mouvements des jambes, d'une marche chantée, du pas gymnastique et d'une reprise de mouvements des bras.

L'*inspiration* doit être produite par le soulèvement des bras et l'*expiration* par leur abaissement ; *inspirer* et *expirer* fortement.

M. MÉTRAL.

## COMPTABILITÉ

### Frais généraux et façon.

Mlle N..., couturière, après avoir consulté son livre de Caisse pour 1904, y relève les dépenses suivantes concernant sa profession : 1<sup>o</sup> loyer de l'atelier

840 fr. ; déménagement 42 fr. ; 2<sup>e</sup> intérêt annuel au 4 1/2 % de 1500 fr. formant son capital de roulement ; 2<sup>e</sup> 245 litres de pétrole à 20 cent., lampes, tubes et autres articles d'éclairage fr. 50,75 ; 4<sup>e</sup> 600 kg. d'anthracite à fr. 6,25 les 400 kg., 900 kg. de coke à fr. 3,80 les 100 kg., bois fr. 6,75 ; 5<sup>e</sup> impôts et assurances fr. 30,10 ; 6<sup>e</sup> annonces et réclames fr. 41,60 ; 7<sup>e</sup> abonnements à deux journaux de modes, l'un de fr. 12,20 et l'autre de fr. 15,15 ; 8<sup>e</sup> réparation des machines à coudre fr. 56,50 ; intérêt au 6 % de la valeur des quatre machines dont deux valent encore fr. 155 pièce, les deux autres fr. 120 chacune ; 9<sup>e</sup> enfin les frais imprévus, pertes avec mauvais clients, se sont élevés à fr. 165,75.

Sachant que le nombre des journées des ouvrières est de 1920, que la journée se paie en moyenne fr. 2,75, que la couturière compte pour elle-même 290 journées à fr. 8, celle-ci demande combien les frais généraux énumérés plus haut forment en % de la façon, soit du prix total des journées.

**Frais généraux en pour cent de la façon.**

		F.	c.
1 <sup>e</sup>	Loyer de l'atelier	840	—
	Déménagement	42	—
2 <sup>e</sup>	Capital de roulement ; intérêt de f. 1500 au 4 1/2 %	67	50
3 <sup>e</sup>	Eclairage : 245 l. pétrole à 20 c.	49	—
	»    lampes, tubes, etc.	50	75
4 <sup>e</sup>	Chauffage : 600 kg. anthracite à f. 6,25 le qm.	37	50
	»    900 kg. de coke à f. 3,80	34	20
	»    bois	6	75
5 <sup>e</sup>	Impôts et assurances	30	40
6 <sup>e</sup>	Annonces et réclames	41	60
7 <sup>e</sup>	Abonnements f. 12,20 + f. 15, 15	27	35
8 <sup>e</sup>	Machines à coudre : réparations	56	50
	»    »    intérêt 6 % de f. 550	33	—
9 <sup>e</sup>	Imprévu, pertes, etc.	165	75
	Total des frais	<u>1482</u>	<u>--</u>
		FACON	
1 <sup>e</sup>	1920 journées à f. 2,75	5280	—
	290     »    8,—	2330	—
		<u>7600</u>	<u>—</u>
	Les frais généraux sont les $\frac{1482}{7600} = 0,195 = 19\frac{1}{2}\%$	P. R.	

**Une explication.**

Nous devons à nos lecteurs une explication au sujet des nombreuses fautes qui rendent impossible la lecture des morceaux de musique chiffrée parus dans le dernier numéro. Comme l'imprimeur ne possède pas le matériel spécial pour la composition de cette musique, elle a dû utiliser des pièces dont une partie, dépassant très légèrement le texte ordinaire, se sont cassées au cours du tirage.

L'imprimeur et les rédacteurs présentent aux abonnés, et tout spécialement aux lecteurs genevois, leurs sincères regrets au sujet de cet accident.

**Errata.** — Page 31, 1<sup>er</sup> vers de la 3<sup>e</sup> strophe, au lieu de : *notre* promenade, lisez : *la* promenade. Page 32, au lieu de : *J. Zbinden*, lisez : *Ls Zbinden*.

# VAUD INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

## NOMINATION

Dans sa séance du 13 janvier, le Conseil d'Etat a nommé :

Maitre de latin, de grec et d'allemand au collège mixte de Rolle, M. Henri Marguerat, à titre définitif.

## AVIS DE CONCOURS

# ÉCOLE NORMALE DU CANTON DE NEUCHATEL

Les postes suivants sont mis au concours :

1. **Direction** (13 à 15 heures de pédagogie théorique et pratique), Fr. 5000 plus haute paie.

2. **Langue et littérature françaises**, 24 heures à Fr. 200 plus haute paie.

3. **Mathématiques, Sciences naturelles**, 25 heures à Fr. 200 plus haute paie.

4. **Histoire, Géographie, Instruction civique**, 17 heures à Fr. 200 plus haute paie.

**Le Directeur devra tout son temps à l'Ecole normale et les titulaires des postes 1, 2 et 3 ne pourront donner des leçons dans d'autres établissements scolaires** : toutefois le professeur du poste n° 4 pourra être autorisé par le Département de l'Instruction publique à donner quelques heures de leçons dans d'autres établissements.

Comptabilité, 3 heures — langue allemande, 5 heures à Fr. 200 plus haute paie.

Dessin géométrique, 2 heures — dessin artistique, 7 heures — chant et musique, 7 heures à Fr. 175 plus haute paie.

Ecriture, 5 heures — ouvrages, 6 heures — travaux manuels, 9 heures — économie domestique, 2 heures — gymnastique, 5 heures à Fr. 150 plus haute paie.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 février 1905, au Département de l'Instruction publique. Entrée en fonctions au début de l'année scolaire nouvelle (15 avril 1905).

Le Conseil d'Etat pourra modifier, suivant les circonstances, l'organisation des postes et procéder à des nominations provisoires.

Neuchâtel, 17 janvier 1905.

*Le Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Instruction publique,  
ED. QUARTIER-LA-TENTE.*

## Poste au concours

Ensuite de démission du titulaire actuel, la Commission scolaire de la Chaux-de-Fonds met au concours le poste de

# Professeur de langue et de littérature françaises

au Gymnase et à l'Ecole supérieure de jeunes filles.

Obligations : 29 heures hebdomadaires de leçons en hiver, 31 heures en été.

Traitemen<sup>t</sup> : **Fr. 5465.**

Entrée en fonctions : **Le 1<sup>er</sup> mai 1905.**

Adresser les offres de service, avec pièces et titres à l'appui, jusqu'au 10 février, à M. le Président de la Commission scolaire, et en aviser le secrétariat du Département cantonal de l'Instruction publique.

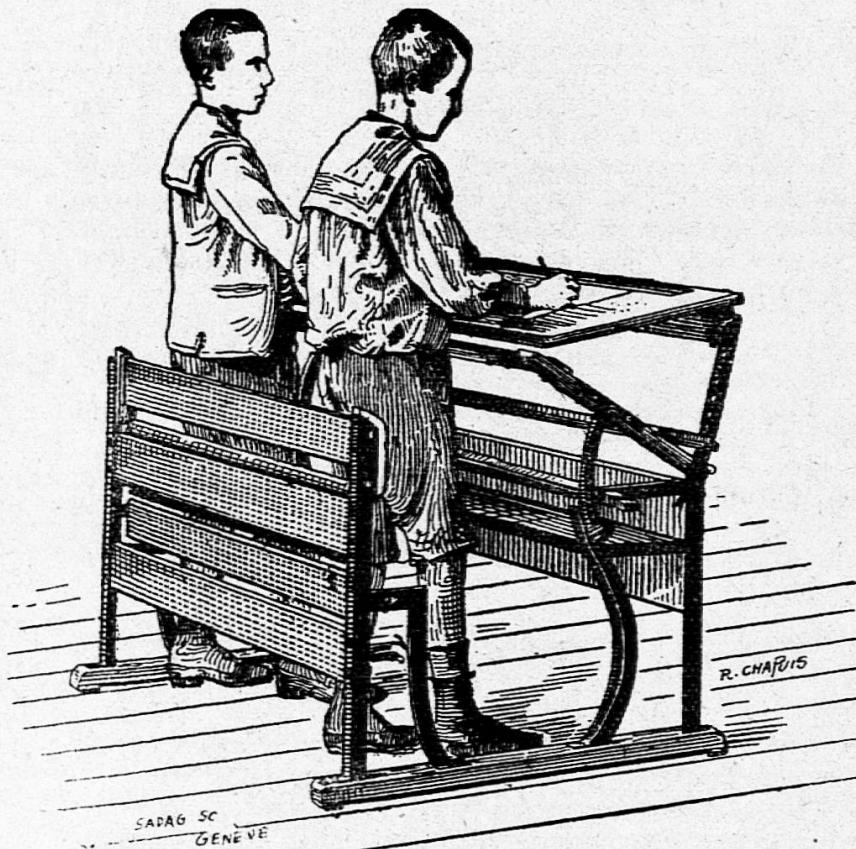
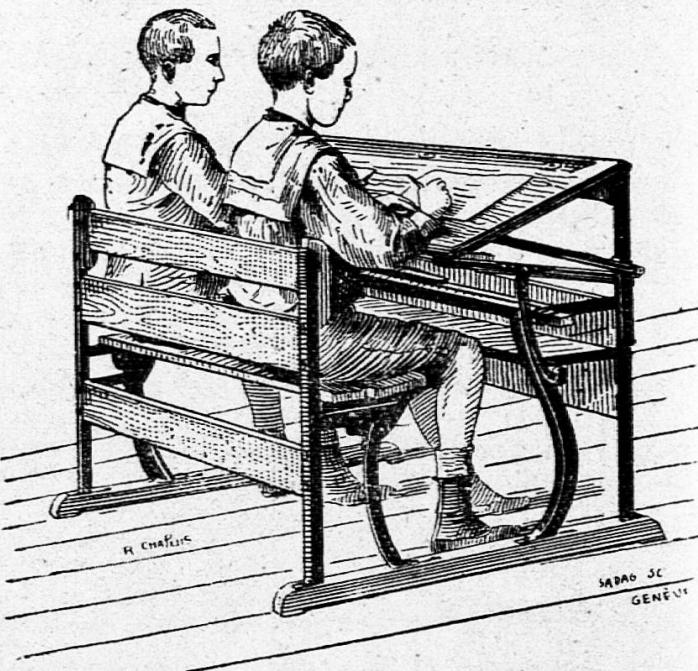
# PUPITRES HYGIENIQUES

## A. MAUCHAIN

### GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 X 50.  
Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel  
DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

*S'adapte à toutes les tailles.*

La fabrication peut se faire dans chaque localité.  
S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc  
47 fr. 50

Même modèle avec chaises  
47 fr. 50

Attestations et prospectus  
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

*La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.*



# cadeau

*Le bonheur du foyer, c'est de joindre  
L'UTILE A L'AGRÉABLE*  
**Une Machine à Coudre**

# SINGER

*Nouvelle Cannette Centrale et Originale  
d'après + Singer N° 2675*

**Constitue un cadeau de fin d'année  
vraiment pratique et apprécié.**

*Paiements par termes. — Escompte au comptant.  
Garantie sur facture.*

## COMPAGNIE SINGER

**Direction pour la Suisse  
13, rue du Marché, 13, GENÈVE**

**Seules maisons pour la Suisse romande :**

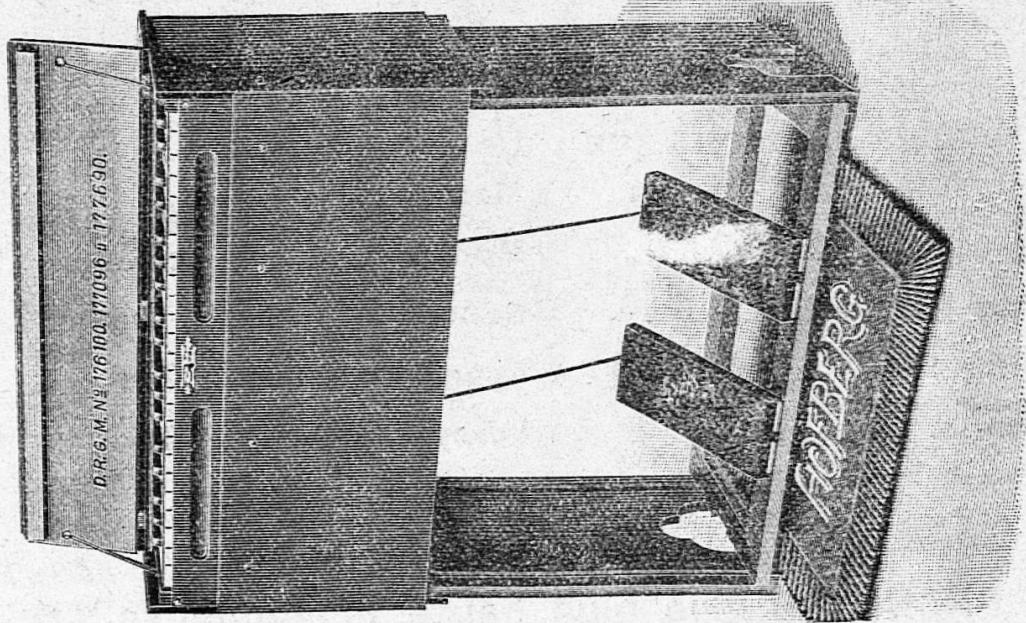
<b>Bienne</b> , Kanalgasse, 8.	<b>Martigny</b> , maison de la Poste.
<b>Ch.-d.-Fonds</b> , r. Léop.-Robert, 37.	<b>Montreux</b> , Avenue des Alpes.
<b>Delémont</b> , avenue de la Gare.	<b>Neuchâtel</b> , place du Marché, 2.
<b>Fribourg</b> , rue de Lausanne, 144.	<b>Nyon</b> , rue Neuve, 2.
<b>Lausanne</b> , Casino-Théâtre.	<b>Vevey</b> , rue du Lac, 15.

**Yverdon**, vis-à-vis Pont-Gleyre.

**Exposition de Paris 1900**  
**GRAND PRIX la plus haute récompense.**

# L'Orphéoniste

## Nouvel Harmonium portatif



Nous pouvons enfin offrir à notre clientèle l'instrument si souvent demandé : un **harmonium transportable**, de dimensions restreintes, et conservant malgré tout son caractère. **L'Orphéoniste**, quoique d'un prix bien modeste joint encore à ces qualités celles d'être solide et de posséder un son des plus agréables, noble et doux, et cependant puissant.

Il est d'une utilité incontestable par exemple pour le Missionnaire, l'Evangeliste et devient indispensable aux Sociétés Chorales, ainsi qu'aux petits Orchestres. C'est aussi l'ami du Débutant.

### Dimensions :

Ouvert : hauteur 77cm, longueur 64cm, larg. 30cm. — Fermé : 34 × 64 × 30cm.  
**L'ORPHÉONISTE** a 4 jeu 8', 3 1/2 octaves mi-la, 42 touches,  
et ne coûte que **Fr. 38.—**

**FENTISCH FRÈRES**  
**Facteurs de Pianos et Harmoniums**  
à **LAUSANNE**

Plié et fermé, cet Harmonium représente une  
malle portée au moyen d'une poignée en cuir  
placée derrière l'instrument. Poids 13 kg.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLI<sup>e</sup> ANNEE — N° 4.

LAUSANNE — 28 janvier 1905.

# L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REUNIS ·)

ORGANE

DE LA

## Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

**F R A N Ç O I S G U E X**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie  
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

**U. BRIOD**

Maitre à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

**CHARLES PERRET**

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

### COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **Paul-E. Mayor**, instituteur, Lavey-Village.

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur à l'Université.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noirague.

VALAIS : **A. Michaud**, instituteur, Bagnes.

**PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.**

**PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.**

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE**



# SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## Comité central.

### Genève.

MM. **Baillard**, Lucien, prof., Genève.  
Rosier, William, prof., Petit-Lancy.  
**Grosgruin**, L., prof., Genève.  
**Pesson**, Ch., inst., Céligny.

### Jura Bernois.

MM. **Gylam**, A., inspecteur, Corgémont.  
**Duvoisin**, H., direct., Delémont.  
**Baumgartner**, A., inst., Biel.  
**Chatelain**, G., inspect., Porrentruy.  
**Moekli**, Th., inst., Neuveville.  
**Sauterbin**, instituteur, Saïcourt.  
**Cerf**, Alph., maître sec., Saignelégier.

### Neuchâtel.

MM. **Rosselet**, Fritz, inst., Bevaix.  
**Latour**, L., inspect., Corcelles.  
**Hoffmann**, F., inst., Neuchâtel.  
**Brandt**, W., inst., Neuchâtel.  
**Rusillon**, L., inst., Couvet.  
**Barbier**, C.-A., inst., Chaux-de-Fonds.

### Valais.

MM. **Blanchut**, F., inst., Collonges  
**Michaud**, Alp., inst., Bagnes.

### Vaud.

MM. **Meyer**, F., inst., St-Prix.  
**Roche**, P., prof., Yverdon.  
**Cloux**, J., inst., Lausanne.  
**Baudat**, J., inst., Corcelles s/Concise.  
**Dériaz**, J., inst., Baulmes.  
**Magrin**, J., inst., Lausanne.  
**Magnenat**, J., inst., Oron.  
**Guidoux**, E., inst., Pailly.  
**Guignard**, H., inst., Veytaux.  
**Faillettaz**, C., inst., Arzier.  
**Briod**, E., inst., Lausanne.  
**Visinand**, E., inst., La Rippe.  
**Martin**, H., inst., Chailly s/Lausanne.

### Tessin.

M. **Nizzola**, prof., Lugano.

### Suisse allemande.

M. **Fritsch**, Fr., Neumünster-Zurich

## Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Dr Vincent**, Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.  
**Rosier**, W., prof., président, Petit-Lancy.  
**Lagotala**, F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.

MM. **Charvoz**, A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.  
**Perret**, C., inst., trésorier, Lausanne.  
**Guex**, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

# La Genevoise COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : Assurances au décès, — assurances mixtes, — assurances combinées, — assurances pour dotation d'enfants.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

## RENTES VIAGÈRES aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne à **Lausanne**; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Ducret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Hollande, à Genève.

H985<sup>x</sup>

**Siège social: rue de Hollande, 10, Genève**

# LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>IE</sup>, LAUSANNE

## DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

<b>Au Foyer romand.</b> Etrennes littéraires pour 1905. Prose et Poésie, par les principaux écrivains de la Suisse romande. In-16, broché.	3 fr. 50
Relié avec plaque spéciale.	5 fr. —
<b>Littérature et Morale.</b> Essais et discours, par HENRI WARNERY. Avec portrait de l'auteur et notice biographique et littéraire, par SAMUEL CORNUT. In-16, 280 pages, broché.	4 fr. —
<b>Les Deux Forces.</b> Roman, par VIRGILE ROSEL. In-16, 299 pages.	3 fr. 50
<b>Hors de l'abîme.</b> Histoire de la vie d'une femme. Traduit de l'anglais. In-16, de 359 pages, broché.	2 fr. 50
<b>Gais propos et propos graves.</b> par EUG. BARNAUD, pasteur. Récits pour jeunes et pour vieux. In-16, 187 pages, broché.	2 fr. —
<b>Les Penseurs de la Grèce.</b> Histoire de la philosophie antique, par le Dr THÉODORE GOMPERZ. Ouvrage traduit de la 2 <sup>me</sup> édition allemande par A. REYMOND, professeur, et précédé d'une préface, par A. CROISSET, de l'Institut. Tome I, grand in-8° de XVI-544 pages, broché.	10 fr. —
<b>Prières et lectures bibliques à l'usage des familles.</b> Recueil publié sous les auspices du Colloque des pasteurs nationaux de la Suisse romande. In-8° de plus de 200 pages. Reliures diverses, de 8 fr. à	2 fr. —

## EN SOUSCRIPTION

## L'UNIVERS ET L'HUMANITÉ

*Demander le prospectus illustré.*

## Poste au concours

Ensuite de démission du titulaire actuel, la Commission scolaire de la Chaux-de-Fonds met au concours le poste de

## Professeur de langue et de littérature françaises

au Gymnase et à l'Ecole supérieure de jeunes filles.

Obligations : 29 heures hebdomadaires de leçons en hiver, 31 heures en été.

Traitemen : Fr. 5465.

Entrée en fonctions : Le 1<sup>er</sup> mai 1905.

Adresser les offres de service, avec pièces et titres à l'appui, jusqu'au 10 février, à M. le Président de la Commission scolaire, et en aviser le secrétariat du Département cantonal de l'Instruction publique.

## FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

## CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHATEL

### COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

*Chevallaz Cercueils, Lausanne.*

# JEUNE FRANÇAISE OU SUISSE

sera reçue dans **Pensionnat anglais** pour cinquante francs par mois. Références échangées. Confortable milieu. S'adresser à **Miss Heppel**, Hendon Collège, **Londres**. H. 585 X.

*Je cherche pension* dans famille d'instituteur ou pasteur pour jeune fille de 14 ans, où l'on s'occuperaient de son éducation et où elle pourrait fréquenter les écoles. — Ecrire à M. Rötschi, Alderstr, 31, Zurich V.

BRUXELLES - VIENNE  
PARIS - GENÈVE

Couronné

CHICAGO - LONDRES  
MAGDEBOURG

## POUDRE STOMACHIQUE UNIVERSELLE

de P. F. W. BARELLA

Eprouvée et reconnue depuis 25 ans! Tous ceux qui souffrent de l'estomac devraient l'essayer, car elle fait disparaître **de suite les douleurs et langueurs**, même **anciennes**. On envoie des **échantillons gratis** contre les frais de port du dépôt principal, à Berlin. — Renseignements gratuits.

En boîtes de **2 fr. et 3 fr. 20.**

P. F. W. Barella *Friedrichstrasse 220  
Berlin S. W. 48*

Dépôt à Lausanne chez Auguste AMMANN, pharmacien.

## P. BAILLOD & C<sup>IE</sup>

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÉVRERIE

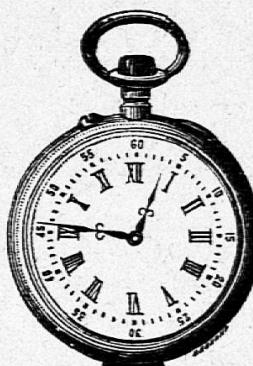


CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.



Grand choix, toujours environ  
1000 montres en magasin.



LAUSANNE

Place Centrale



Chronomètres

Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.